



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 3 février 2020 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Diminuer la marge de recul latérale droite de l'agrandissement projeté de la maison unifamiliale jumelée à 0,91 m au lieu de 2 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 4981-4983, rue Ducharme
Lot 5 064 583 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 17 janvier 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier